

EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM du 3 septembre 2025

Le mercredi 03 septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27 août 2025, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Pascal COUCHOUX, Maire de Brienne.

Présents : Pascal COUCHOUX, Arielle COULON, Eric COUCHOUX, Estelle MEUNIER, Nadia RUE, Adeline CLERC, Alain FATET, Nadège PATEY, Romain TOUZELET

Représentés :

Absent et excusé : Jean Paul CHARBOUILLOT

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Lecture du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2025.

Entretien des haies par les particuliers le long des voies communales et des chemins ruraux pour la sécurité des usagers

Exposé :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élagage des plantations dont les branches ou racines avancent sur l'emprise de la voirie incombe aux propriétaires et occupants des terrains sur lesquels sont implantés les arbres. Les dispositions textuelles qui encadrent cette obligation varient selon que les arbres soient situés en bordure de voie communale ou de chemin rural.

Dans le cas d'absence d'entretien par les riverains, la responsabilité de la commune est engagée en cas de carence dans l'utilisation des pouvoirs de police du Maire (ce qui peut notamment être le cas en cas d'accident lié à un manque de visibilité ou à un écart pour éviter une branche).

Sur la commune, on peut constater que certains propriétaires ou occupants n'assurent pas l'entretien de leurs haies comme il se doit. La responsabilité du Maire pouvant être engagée en cas d'accident de la route, il convient d'envisager de remédier à ce défaut d'entretien.

La démarche légale serait de rappeler aux personnes concernées l'obligation d'élagage et de leur exposer les faits reprochés.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de distribuer un courrier dans toutes les boîtes aux lettres pour informer les administrés de la procédure.

Modification du tableau des emplois et des effectifs à temps complet et non complet à partir du 1er novembre 2025 (N° DE_2025_021)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de l'inscription de Madame Sylvie PAUTET sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de la promotion interne,
il convient de créer un poste d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 22 heures à partir du 1er novembre 2025.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le tableau des effectifs et des emplois à compter du 01/11/2025 avec la création d'un poste d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 22 heures,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 septembre 2025

Illuminations : Etude de devis et DM 2025 002 (N° DE 2025 022)

Exposé :

La commission voirie propose un projet d'illuminations en Bas de Brienne au niveau d'un arbre implanté à côté de la colonne.

Deux sociétés ont répondu à notre demande de devis : Mefran Collectivités et DECOLUM ILLUMINATIONS. Plusieurs propositions ont été faites.

Après étude des devis et de la faisabilité des différentes propositions, la commission voirie propose de retenir, le devis de Mefran Collectivités dont le montant s'élève à 700 € H.T. soit 840 € T.T.C.

Descriptif du produit proposé :

Un kit arbre blanc pur composé de 2 rideaux de 2x5m + 5 étoiles animées + accessoires de raccordement.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide l'acquisition d'illuminations à installer dans l'arbre implanté en Bas de Brienne, à côté de la colonne
- retient le devis proposé par Mefran Collectivités dont le montant s'élève à 700,00 € HT soit 840,00 € TTC
- décide les ouvertures de crédits nécessaires à cette acquisition

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 septembre 2025

Avancement du projet de construction du bâtiment technique communal

Exposé :

Suite au marché de travaux publié en mai, suite aux différentes négociations, 6 lots ont été attribués.

Un deuxième marché a été publié en juillet pour 3 lots. L'étude des candidatures reçues est en cours.

Questions diverses

- Périmètre Délimité des Abords de la borne colonne avant arrêt du PLUi :

Une réunion a eu lieu avec l'ABF, le bureau d'études et la Communauté de Communes. Le périmètre proposé sera validé dans les prochains mois.

- Réunion de la Communauté de Communes à Brienne le jeudi 25 septembre 2025
- Remerciements Pascal GUILLAUME pour son cadeau de départ à la retraite
- CCAS – Organisation du repas des Cheveux Blancs

- CCAS - Calendrier des fêtes 2026 :

Beaujolais nouveau : 20 novembre

Repas des Cheveux Blancs : 28 novembre

Distribution des colis : 20 décembre

- - Projet de marché de Noël de l'Association « Belle de cœur, sœurs de raid » :

Samedi 6 décembre de 13h00 à 23h00 - Parking de la mairie

- Elections municipales 2026 :

Dimanches 15 et 22 mars 2026

Prévoir d'être disponible pour la tenue des bureaux de vote

- Comptes-rendus des réunions des commissions par les délégués concernés

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pascal COUCHOUX

